



DECISION DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2014, du 27 novembre 2015 et du 7 avril 2017.

DECIDE

Article 1 : actualisation des tarifs des salles

Compte-tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de 1,6 % entre les mois d'avril 2017 et avril 2018. Le taux d'actualisation des tarifs des locations pour toutes nouvelles locations à partir du 1^{er} août 2018 s'élève à 1,6 %, arrondi à l'euro supérieur.

Salles	Utilisateurs	Utilisations	Précédents tarifs	Tarifs au 1 ^{er} août 2018
Salle des Cailles Blanches 2 rue André Fruchard 40 p. assises ou 70 p. debout	Samedi, dimanche et jour férié			
	particuliers maxévillois	- réceptions - repas - vins d'honneur	102 € (mai-septembre) 152 € (octobre-avril)	104 € (mai-septembre) 155 € (octobre-avril)
	associations maxévilloises		Gratuité une fois par an. Au-delà tarif « particuliers maxévillois »	Gratuité une fois par an. Au-delà tarif « particuliers maxévillois »
	particuliers et associations non maxévilloises		253 € (mai-septembre) 304 € (octobre-avril)	258 € (mai-septembre) 309 € (octobre-avril)
	employés et conseillers municipaux		Gratuité (une fois par an)	Gratuité (une fois par an)
	Semaine et soir			
	particuliers maxévillois	- vins d'honneur - goûter	51 €	52 €
	associations maxévilloises	- réunion - repas non autorisés	gratuit	gratuit
	particuliers et associations non maxévilloises		102 €	104 €
		- caution : 300 € - frais de nettoyage / remise en état (si la salle n'est pas rendue en état de propreté) : 32 € / heure		